**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ORDINAIRE du 30 octobre 2020**

**Présents** : Françoise Beuret, Julie Bonvalot, Françoise BARTHOULOT, Emmanuel BOITEUX, Hervé ROY, Patrick PEGEOT, Thierry Rigoni, Lionel PREUD’HOMME.

**Absents excusés** : Ludovic BARTHOULOT, Laure CHARDON et Pascal BONVALOT.

**Secrétaire de la séance** : Thierry RIGONI

Convocation du25 octobre 2020

Le maire demande d’ajouter à l’ordre du jour le sujet suivant :

* choix de l’entreprise qui effectuera les travaux sur l’atelier de distillation

accord unanime.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du 25 SEPTEMBRE 2020**

Les membres présents n’ont rien à modifier sur le compte-rendu.

**RAPPORTS SUR LE PRIX ET LAQUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L’ANNÉE 2019 PROPOSÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**

Chaque membre du conseil a été destinataire avec sa convocation des rapports suivants :

* Service de l’Eau potable du Syndicat des Eaux du Haut plateau du Russey
* Service de l’eau potable de la CCPM pour le Lomont
* Service de l’eau potable de la CCPM pour l’ex SIVU de l’eau et communes intégrées
* Service de l’eau potable de la CCPM pour Feule et Dampjoux
* Service de l’assainissement collectif de la CCPM

Sur ces 5 rapports, le conseil municipal n’étant pas concernés directement, s’abstient à l’unanimité.

* Service de l’assainissement non collectif de la CCPM
* Service d’élimination des ordures ménagères de la CCPM

Ces 2 rapports sont approuvés à l’unanimité (8 voix pour)

Ces rapports sont consultables en mairie.

**RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉS DE LA CCPM**

Le conseil municipal n’a pas de remarque à faire sur ce rapport

**CONSULTATION DES COMMUNES DES EPCI MEMBRES DU SMIX POUR LA CRÉATION D’UN SYNDICAT MIXTE OUVERT**

La mise en œuvre de la loi MAPTAM, sur l’organisation des compétences en matière de gestion du grand cycle de l’eau sur les bassins versants du Dessoubre, du Doubs franco-suisse, du Doubs médian et du Cusancin a conduit à considérer que la solution la plus pertinente consiste en la création d’un syndicat mixte ouvert, disposant des compétences du SMIX, de la compétence GEMAPI et de compétences en matière d’animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la mise en place et de l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la reconquête de la qualité de l’eau et de la lutte contre les pollutions ainsi qu’en matière de biodiversité.

Considérant que la Communauté est dotée des compétences nécessaires à la participation à ce syndicat, au titre de sa compétence « GEMAPI » d’une part et de la définition d’intérêt communautaire au titre de sa compétence « protection et mise en valeur de l’environnement » d’autre part et a adopté une délibération en faveur de la création d’un tel syndicat ;

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve l’adhésion de la communauté de communes du Pays de Maiche à ce syndicat mixte ouvert.

**TOITURE DE LA DISTILLERIE**

Après examen des offres par la commission bâtiments, deux devis étaient assez proches. Une consultation a été faite auprès des entreprises concernées pour se mettre en équivalence avec des chéneaux en inox et après rectificatif, c’est la société CURIE qui est retenue pour 10 653.00 € TTC avec un délai d’intervention prévu début février 2021.

la société POURRON est à 10 721.32 € TTC et la société RAYMOND à 13 902.24 € TTC

**ATTRIBUTION DU BOIS DE BONNELOT**

Deux offres sont parvenues en mairie :

* Ludovic BARTHOULOT avec une proposition de 8 € le stère
* Hervé ROY avec un proposition de 9 € le stère

Le bois de Bonnelot est attribué à Hervé ROY, sous contrôle de l’ONF.

**ORGANISATION DES ÉVÉNEMENTS DE FIN D’ANNÉE**

En raison des événements actuels, toutes les manifestations prévues habituellement par la commune pour la fin d’année sont annulées.

Le repas des ainés sera remplacé par des bons d’achat d’une valeur de 40 €

Le Noël des enfants sera compensé par un cadeau plus conséquent (valeur 40 €)

Un petit cadeau sera offert à chaque foyer pour la nouvelle année.

La décoration des villages aura lieu le 21 novembre : rendez-vous à 10 h à la salle.

**TRAVAUX SUR LE GARAGE DE COURCELLES**

Proposition de faire un crépi sur ce bâtiment. Ce travail peut être confié à l’employé communal.

Un nettoyage des environs et du toit doit d’abord être réalisé.

**QUESTION(S) DIVERSE(S)**

* Constitution de la commission de contrôle des listes électorales : pas de candidat pour la mairie, le maire se charge de consulter les personnes absentes, et de recruter les représentants du Préfet et du Procureur de la République
* Le marquage des bois est prévu pour le 6 novembre.
* La carte jeune sera proposée aux jeunes à partir de 11 ans.